L'agriculture, nos finances, notre marine, les réformes sociales les plus pressantes, tout cela est dédaigné, on n'e plus de préoccupations que pour les seules congrégations.

Et pourtant devant cet état de choses qui attriste tous les cœurs français, M. Groussau nous convie à l'espérance.

Les députés du bloc sur-chômes sont las du joug de M. Combes qui trompe tout son monde, et qui fatigue ses partisans les plus attachés, par sa guerre féroce contre tout ce qui est religieux.

Les congrégations sont du l'objet de poursuites indignes et de tracasseries [illegible] contre lesquelles [illegible] serait s'indigner [illegible] sait d'autres citoyens.

Aujourd'hui le projet de loi qui se discute à la [illegible] de l'enseignement congréganiste contient des dispositions odieuses.

Quelque [illegible] qui résument les [illegible] dignes de Tartuffe : « vous devez y prendre garde, Monsieur Groussau, parce que par dessus les Congrégations, c'est la liberté des pères et mères de famille que l'on attaque ».

Que reproche-t-on aux congrégations enseignantes ? Rien ; on les craint à cause de leurs succès.

M. Groussau fait ensuite un magnifique tableau des services rendus par les religieux ; puis il démontre d'une façon qui saisit intégralement son auditoire, comment on ose s'attaquer au droit sacré des parents pour l'âme de leurs enfants, droit qu'ils tiennent de la nature elle même.

Il terminé par une entraînante et magistrale péroraison où il conjure les pères de famille de s'unir et d'agir pour la défense de leurs droits.

Des applaudissements nourris saluent le fin du magnifique discours de M. Groussau ; on sent que l'énergique député a fait passer quelque chose de son âme et de ses ardentes convictions dans cet auditoire qu'il laisse sous le charme d'une salutaire émotion.

M. Baltet-Roger résume parfaitement les impressions de tous dans une charmante allocution, où il remercie M. Groussau de sa chaude et vibrante parole. Il ajoute qu'il est heureux de constater que dans le section Nord-Est l'union est faite entre tous les braves gens en vue du triomphe aux prochaines élections, de nos idées d'ordre, de justice et de liberté.

L'ordre [illegible] applaudissement les [illegible] qu'il vient d'entendre, [illegible] sortir efficace de la force la plus heureuse.

Il nous faut féliciter ici camarades et collaborateurs qui ont assuré si parfaitement le service d'ordre, ces hommes et ces jeunes gens dévoués, parmi lesquels les membres de la « Jeune Garde de Saint-Maurice » que l'on rencontre partout où leur jeunesse peut, être utile à la cause du droit et de la liberté ! !

LA STATION DE CARÊME
A St-Maurice

La liberté religieuse

Tel a été le sujet que M. l'abbé Gayrand [illegible] traité en sa dernière conférence, donnée [illegible] dimanche soir devant un auditoire encore plus nombreux que [illegible].

L'orateur donne deux interprétations différentes à ce titre, et il les explique successivement.

D'abord, le catholicisme donne la liberté à ses enfants. L'existence du dogme et de la morale [illegible] la liberté de la pensée et [illegible] ; notre chaîne est dirigée par la pensée et [illegible] la raison.

Le mécanisme [illegible] de l'univers, [illegible] ce qui [illegible] que [illegible] l'ordre [illegible] l'intelligence. L'Eglise veut que la pratique du culte soit volontaire, libre et bien [illegible].

Ces deux [illegible] religieuse ne peuvent être proclamées par le temps qui court, sans avoir une autre idée, c'est celle que M. l'abbé Gayrand explique en la seconde partie : il le fait avec une clarté et une énergie qui captivent et [illegible] l'immense auditoire.

Quelle est donc l'idée la plus que dit [illegible] l'Eglise catholique, religion surnaturelle ? Telle est la [illegible] pensée par l'orateur.

La religion veut une [illegible] morale [illegible] nous avons le devoir d'être catholiques donc nous en avons le droit.

L'idée n'étant que partout des hommes de sont nés en société, et les hommes ne se [illegible] que pour satisfaire aux nécessités leurs besoins matériels, intellectuels et moraux ; or la religion est le premier des [illegible] sociaux.

Les [illegible] modernes réagissent parfois d'admettre la religion au rang des [illegible] nécessaires, chaque [illegible] ne peut refuser à un citoyen la liberté d'être catholique et de suivre les préceptes et [illegible] les [illegible].

Dans une [illegible] contre le [illegible], ce [illegible] ne peut même pas être [illegible] : [illegible] plus que la religion est seule capable de fortifier les sentiments de solidarité et de fraternité qui sont le ressort de notre démocratie.

Des esprits faux ont dit : « La religion n'est pas digne de la liberté ». La religion est constituée par un dogme et une morale. Or le dogme est protégé par la liberté de penser ; la morale catholique étant sublime est propre à procurer le bonheur des individus et des états, ne peut être attaquée, ni [illegible].

Partant par ces simples arguments, les [illegible] répondent ou partent de [illegible] l'injustice qui n'a rien à faire [illegible] dans cette question.

Regrette-t-on les [illegible] comme sollicitant des crimes de Henri VIII ? l'inquisition fut un tribunal institué pour la défense de l'unité morale de la chrétienté. Chasse-t-on le prêtre hors des écoles de l'unité morale de notre pays ?

Ce qui nous choque aujourd'hui paraissait bien naturel à une société qui avait la religion pour base. Les rigueurs tant reprochées à l'inquisition étaient dans les mœurs de l'époque, et ce tribunal si discrédité fut en somme un pas en avant vers la justice et la douceur des châtiments. Détail trop peu connu, c'est à la demande même des hérétiques qu'un jury de théologiens jugea préalablement l'élément séculier.

S'il y eut des crimes commis, c'est aux hommes qu'il faut en en prendre, et non aux institutions.

L'Eglise catholique est donc une école et un principe de liberté et le despotisme chrétien ou théocratique ne pourra jamais s'établir à nouveau tant qu'il aura des consciences [illegible] selon l'enseignement de l'Ecriture, la vérité délivrera comme elle a délivré.

Plus on est catholique, plus on est libre.

Cercle des Etudes sociales catholiques. — [illegible] mardi, à 8 h. 1/4 très précises, que M. Alfred Dumont, maire de Dunkerque, nous fera, sous le titre « Russie et Japon », une conférence au profit des Blessés Russes. Il nous a promis de superbes projections et nous savons que sa collection n'est beaucoup augmentée ces jours-ci de vues d'une poignante actualité.

On peut se procurer des cartes d'invitation au local du Cercle, 59 rue Grande-Allée. — Des places pourront être retenues de dix heures à midi et de quatre à six heures du soir, moyennant un droit minimum de 0,50 centimes, au profit des blessés Russes.

Nos tramways électriques. — *L'accident du jour.* — Un laveur, Louis Caron, rue de la Concorde, 21, en nettoyant un tramway est tombé dans une fosse et s'est brisé plusieurs côtes. Le docteur Ladrière craint aussi une fracture à la base du crâne.

Ces Messieurs continuent. — Dans la nuit de samedi à dimanche, ces Messieurs de la cambriole en escaladant une haie ont pénétré dans la briqueterie de M. Taine, faubourg d'Arras.

Une brouette, une certaine quantité de bois ont été dérobées. M. Parisot, commissaire de la rue Eugènay, est sur une excellente piste : un individu fortement soupçonné a été interrogé très longuement.

CHRONIQUE MUSICALE

Le 4e Concert de la Société de Musique de Lille

Il est bien difficile de résumer en quelques lignes les impressions ressenties au splendide Concert donné dimanche après-midi par la Société de Musique de Lille. C'est un succès, tout à l'honneur de M. Maurice Maquet, de ses chanteurs, de son orchestre, qui ont, soulevé les diverses œuvres inscrites au programme avec une maîtrise, avec un sentiment d'art remarquables.

Très jolie, très gracieuse dans sa fraîcheur simplicité, l'*Ouverture* de Goldmark, *Au Printemps, a Im Frühling*, pour donner le vrai titre dans la langue de l'auteur. Une phrase douce, alerte, pleine de gaîté et de jeunesse, ingénieusement développée : un temps d'arrêt, comme une rêverie par un beau soir, et l'on arriva au final, si vivant, si entraînant.

La Nuit Persane, de Saint-Saëns, — que nous avions lue souvent pour notre part, tant la partition est d'une beauté pénétrante, mais que nous entendîmes entendre pour la première fois, — est bien dans le style coloré et brillant de Saint-Saëns : nul plus que lui — l'Orient-David l'a peut-être égalé parfois, — n'a su goûter ces merveilleuses [illegible] orientales ; [illegible] toute sensualité. Rouzier, dans la première partie, ce chœur de *la Reine d'une légende* infinie, d'une ciselure parfaite ; la mélodie du *Sablonnet*, dite avec tant de goût par Mme Auguez de Montalant, et en mémoire de *la Perle*, « Mon âme aux yeux rongeur le mocs » ou, de loin, dans un rêve, retentit sans cesse le galop du chœur, tandis que parfois, s'élève une voix sereine, les Rossignols et les Roses :

Nous les rossignols, doux chanteurs
Nous vous berceraï, âmes enlacées,
Nous, les fleurs aux molles senteurs,
Nous parfumerons toutes vos pensées.

Dans la seconde partie, deux bijoux : « Au cimetière » d'une mélancolie poignante, qui a été un succès pour M. Bugel, et les Cygnes, d'une poésie intense, que la voix de Mme Auguez de Montalant rendait si bien ressortir, tandis que, vers la fin, formant un fond presque [illegible] aux délicates broderies du solo, les chœurs jouaient leur accompagnement.

Très belle aussi la troisième partie, avec le prélude, puis *Sabre en main*. La quatrième partie, *Songe d'opium*, après le calme du début, termine par le *Tourbillonnement*, d'une facture originale, personnelle, et d'une fin encore plus curieuse. Ainsi se clôt l'œuvre.

Mme Auguez de Montalant, de sa voix harmonieuse et bien conduite ; M. Bugel, qui, au dernier moment, remplaçait M. Lafitte, et dont l'organe était sans doute un peu fatigué, mais dont la diction est si savante et si artistique, ont obtenu dans les divers solos un grand succès. Pour être franc, j'ajouterai que je n'ai guère aimé le récitant, M. Gorde, de l'Odéon (La Voix du Rêve) ; ce n'était pas ça — pour employer l'expression consacrée — trop de déclamation, et pas assez de variété dans les nuances, pas assez de soin pour l'expression de la pensée.

Mlle Jeanne Leclerc a chanté d'une voix très fraîche, très fine, l'air d'*Etienne Marcel*, de Saint-Saëns, puis les solos d'un *Ghâter* pour voix de femme, de Chabrier, *A la Musique*, paroles d'Edmond Rostand.

Enfin, nous voici au « gros morceau » du concert, à ces splendides et magistrales *Béatitudes* de César Franck, qui ont toute l'ampleur, toute la majesté, toute la grandeur des paroles qu'elles commentent. M. Maquet en avait choisi trois, la première, la cinquième et la huitième.

En les écoutant, on ne peut s'empêcher de comprendre toute la vérité de cette appréciation de Vincent d'Indy : « Les Béatitudes sont le monument musical le plus considérable qui ait été édifié depuis la *Messe solennelle* de Beethoven, l'un des sommets de l'œuvre de Franck, l'un de ces édifices qui se dressent sur le chemin de l'art comme pour indiquer l'amorce d'une route nouvelle et qui subsistent, dédaigneux des injures des hommes et du temps ». Le *Prologue* : « Et ce temple, sur la terre... » est d'une [illegible] élévation de sentiment. La première béatitude : « Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux est à eux ». Aux cris d'âpre convoitise de la foule répond la voix sereine du Christ. Dans [illegible]

Lève-toi,
Puissant roi,
Contre le vice et l'injustice ;

et l'énergique menace : « Si Dieu, sourd à nos prières » — « Tremblez, oppresseurs, à nous la puissance ! à vous de gémir ». Le Christ répond : « Heureux les miséricordieux » et tout finit dans cette phrase exquise et délicieuse du chœur céleste :

Heureux ! à jamais heureux
Les miséricordieux !
Pardonnez, pour qu'on vous pardonne !
Pardonnez, c'est Dieu qui l'ordonne.

La huitième Béatitude, « Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice », est d'un développement plus complexe encore et plus puissant. Satan raille et insulte les justes, dont le chœur lui répond en une opposition saisissante de simplicité confiante. Marie apparaît, elle dit ses douleurs :

J'offre mon fils en sacrifice
Au salut de l'humanité.

Le Christ vient ensuite, c'est la défaite de Satan, qui l'avoue. Ecoute alors la phrase si pathétique, « Venez les bénis de mon Père » et l'Hosanna triomphal qui est véritablement superbe.

Nous ne reviendrons pas sur les éloges que méritent tous les interprètes de M. Maquet, les chœurs, l'orchestre, Mme Auguez de Montalant, M. Clark, M. Bugel, M. Bellard. Les applaudissements qui ont accueilli cette exécution les ont dits mieux que nous ne saurions les exprimer.

Z.

Etat-Civil de Lille

Dragées et Bonbons pr 1re Communion
5, rue de Fives, THOMAS FILS, près la Gare, LILLE
Jd 20 mars 1904

Publications de mariage. — Pallier Marie, receveur de l'Enregistrement à Gravelines, et Wallon Marie, sans profession, rue Barthélemy-Delespaul, 136. — Gorlichem André, employé à Fives, et Probst Marie, sans profession, rue des Jardins, 12. — Delerive Léon, voyageur, rue Pierre, 12, et Dupuis Laure, sans profession, rue du Vieux-Faubourg, 31. — Hess [illegible] et Dupont [illegible] Pétronille, servante, rue de la Clef, 13. — Marquis Gustave, fileur, rue de Paris, 202, et Verley Marie, employée, même adresse.

Décès. — Dupont Jules, [illegible] à Hellemmes, 113, et Pierre Virginie, propriétaire, avenue des Vachers, 31. — Cousin Marie, propriétaire à Tourcoing, 31, veuve Dupuis Théophile, rue Masset, 31. — Bouchez Adolphe, 12 ans, rue Pierre-Mauroy, 31. — Dupuis Marie Bonaventure, 31 ans, rue Gambetta, 60, célibataire, même adresse. — Tonnelier Hector, employé, rue Turgot, 8. — Fayolle Roger, modeleur, rue Duquesne, et Van den Kerkhove Elise, sans profession, rue d'Iéna, 6.

Lodrigues Charles, employé à Hotel-Dieu, 3 ans, rue de Fontenoy d'Arras. — Leroy Paul, voyageur, rue de la Grande-Canonnière, 31, et Leroy Bathilde, rue d'Isly, 60. — Bry Adrien, garçon charcutier, rue d'Anjou, 31, et Vandenbrouck Marie, célibataire, rue des Jardins, 124. — Quesnel Elémir, chauffeur à Fives, et Cavelier Clotilde, mécanicienne, rue d'Artois, 146. — Delattre Léon, tourneur, rue de Bailleul, 70, et Berrée Gabriel, contremaître, rue Marceau, 107.

Mariages. — Jean, employé, rue Guillaume-Wattelier, 60, et Foley Marie, sans profession, rue Gambetta, 17. — Jouvin Gustave, employé, rue Artésienne, 4, et Fénelon Pauline, sans profession, rue des Sonnettes-Courtes, 15. — Largillier Jules, ajusteur-mécanicien, rue de la Lagune, 4, et Dubrulle Emilie, sans profession, rue de Baile-Tête, 24. — Prunier Jean, employé, rue Saint-Gilles, 108, et Bonne Marie, brodeuse, rue Sainte-Catherine, 16.

Gérardin Louis, employé à Fouquières-les-Lens, et Dergoulière Marie, dévideuse, rue de Fives, 79. — Bouché Jean, représentant de commerce, à Roubaix, et Delattre Jeanne, sans profession, rue du Bourgmestre, 11. — Larson Gustave, employé aux Tramways, rue Bonaparte, 1, et Bourelle Amélie, sans profession, rue Colbert, 112. — Dubois Georges, garçon de magasin, tour des Trophées, 31, et Evelyne Marie, manucure, même adresse. — Orgelet Jules, employé, même adresse, rue Gambetta, 24, et Dénéfer Jeanne, cantonnière, même adresse.

Dubois Alexandre, charretier, rue de Fontenoy, 33, et Vandenbroucke Hélène, veuve, rentière, même adresse. — Lemaire Jules, employé à la Compagnie des Chemins de fer du Nord, 47, et Bouquerel Lucie, fileuse, même adresse.

Rees Emile, tailleur d'habits, rue des Dominicaines, 5, et Herzer Thérèse, dévideuse, même adresse. — Lemaire Léon, tourneur en fer, rue Ernest-Mayer, 40, et Deschot Eugénie, [illegible], rue Malaunoy, 50. — Leroy Charles, peintre à Canteleu, et Deneux Germaine, sans profession, rue de Wasemmes, 41. — Bonnemain Hippolyte, tourneur en fer, rue des Manoirs, 18, et Serrette Marie, assemblieuse, sœur Saint-Roch, 19. — Negrel Victor, papetier, square Bonnet, 30, et Verzemmes Rosalie, diseuse, rue Fénelon, 40.

Lecaire Alfred, fileur, square Rameau, 21, et Longret Marguerite, mécanicienne, r. Castel, 18. — Dubo Eustache, couvreur, cour de Fives, et Quency Adolphine, plieuse, même adresse. — Bernaert Gilbert, [illegible] à Hellemmes, et Merrien Marcel, sans profession, boulevard Montebello, 18. — Montagne Henri, ajusteur, rue de Tournai, 27, et Cocquerez Cécile, sans profession, rue du Cimetière-Neuve. — Royer Louis, bâtiment-classe des Sciences-Ba, et Savoye Adolphine, sans profession, rue Fénelon, 9.

Legrand Emile, sergent au 43e, et Thiry Jeanne couturière, rue de Gand, 81. — Bataille Jean, cordonnier à Esinghin-en-Weppes, et Fovelle Louise, sans profession à Lille. — Claude Albert, représentant à Cassel, et Léonard Jeanne, sans profession à Croix. — Copin Armand, boucher, et Dehan Marie, plâtrière, à Wattrelos. — Dauchelle Edmond, tailleur, rue Arago, 42, et Delassus Marie, sans profession, à Courrières. — Derbies Théophile, fileur à Lille, et Sieuw Julie, pelotonneuse à Comines (Belgique). — Dessumpe Pierre, typographe à Lille, et Beaucourt Marie, journalière à La Madeleine.

Bayle Aimé, marin à Dunkerque, et Tabbrecht Henriette, journalière à Dunkerque. — D'Hoop Armand, employé à Lille, et Décampe Rosalie, chamarreuse à Hellemmes-Lille. — Dietrich Paul, tisserand à Lille, et Mabille Victoire, domestique à Anchel. — Douay Jules, à Lille, et Lupart Gabrielle, à Boulogne-sur-Mer. — Dupuis Léopold, valet de chambre à Lille, et [illegible] à Chapelle-d'Armentières. — Lepez Delin, domestique à Lille, et Lepez Mathilde, domestique à Roubaix. — Bouvet Vincent, employé à Loos, et Dujardin [illegible] Ponchel Jean-Baptiste, menuisier, à Bussnes, et Demay Marie, femme de chambre à Lille. — Roncour Alfred, employé de commerce à Armentières, et Vanhaecke Marie, commerçante à Armentières. — Salome Jérôme, employé de chemin de fer, à Hazebrouck, et Vramout Ida, domestique à Lille. — Thibur Louis, négociant à Sars, et Van den Plas Jeanne, commerçante à Lille.

Gennevoise André, propriétaire, à Lille et Bouckaert Marie, sans prof., à Tourcoing (Belgique). — Tahon Désiré, monteur, à Lille, et Dilly Catherine, journalière, à Savy-Berlette. — Jacquain Omer, emp. de tram., rue Fontenelle, 6 et François Stéphanie, sans prof., rue Brûle-Maison, 130. — Legrand Henri, chareutier, rue de Roubaix, 70 et Guyot Marguerite, sans prof., à Lille. — Lanneau Gaspard, emp. à Roubaix et Anselin Louise, servante, à Mouvaux. — Walbecq Jules, tresseur, rue St-Pierre-St-Paul, 18 et Tourneméne Henriette, à Haubourdin.

Lebaine Henri, maître peintre, à Lille, et Fortuit Berthe, sans profession, à Sainte-Austreberthe. — Delattre Jean-Baptiste, tisserand, rue Saint-Drion, 63, et Comperen Wilhelmine, ménagère, même adresse. — Castel Jules, cocher, rue des Jacobins, 61, et Degrave Zélie, cuisinière, rue Jean-Sans-Peur, 29. — Hanse Privat, comptable, à Armentières, et Bailleul Clotilde, sans profession, rue des Arts, 68. — Guilbert Auguste, acrobate, à Liège et Wiatrestein Laurence, sans profession, même domicile. — Spanneut Louis, domestique, rue de l'Hôpital-Saint-Roch, 16 bis, et Leape Marie, cuisinière, rue du Marché, 32.

Voir en 4e page le tableau des matches du premier ordre.

LOOS. — **La cavalcade de la Mi-Carême.** — Les quêtes pendant la cavalcade de la Mi-carême — dont nous avons donné le compte-rendu lundi dernier — et la subvention municipale, ont produit la somme de 1200 fr. qui seront versés au Bureau de bienfaisance.

RACHY. — **700 francs !** — Dans la nuit de vendredi à samedi, un individu a été surpris, cherchant à passer en fraude une pièce de toile.

Arrêté par deux douaniers, il a déclaré se nommer Defromont et être domicilié à Rachy, avoir agi pour le compte de M. Provost, marchand de toile.

Ce dernier, amené au bureau de douane de Rachy, a transigé pour la bagatelle de 700 francs.

LUMINOL Savon pour les laines, le linge, les flanelles et le ménage

ROUBAIX

Aujourd'hui

Paroisse Saint-Martin. — A 8 heures, catéchisme pour les femmes ; à 3 heures, pour les [illegible]

Société Nationale des Arts Industriels, [illegible] M. Sarrazin. — Lundi soir, 21 mars, à 8 h. 1/2, dans la grande amphithéâtre, conférence publique, avec projections lumineuses. — Sommaire du cours : L'art appliqué : la sculpture grecque : les origines ; la période primitive et archaïque : son époque ; les différentes écoles et les principales œuvres.

Enlèvements. — M. Charles Démarez, 5 h. 1/2, Saint-Martin. — M. Jérôme Delcampe, 2 h., Saint-Liboire.

Décès. — M. Henri Mellier, 9 h. 1/2, Saint-Antoine, 40, rue Pellart-Dubreu. — Mme Ch. de Bonne, 8 h. 1/2, Sacré-Cœur. — M. Alfred Parisis, 1 h., Saint-Eloi. — Mme Sidonie Delattre, née Virginie Antier, 9 h. 1/2, Saint-Martin. — M. Eugène Corbier, 8 h. 1/2, Sacré-Cœur.

FÉDÉRATION
DES
Syndicats de l'Industrie Roubaisienne

La réunion de l'Hippodrome. — La loi de 10 heures. — Les décisions des syndicats indépendants.

Dimanche matin, à l'Hippodrome, a été brillamment une grande réunion par la *Fédération des Syndicats de l'Industrie Roubaisienne*, qui comprend les groupements suivants :

Syndicat des Vaillants de Roubaix. — Syndicats des Peigneurs réunis de Roubaix. — Syndicat des Tisserands du Fontenoy. — Syndicat de l'Industrie Roubaisienne. — Syndicat des Ouvrières des Industries textiles réunies de Roubaix. — Chambre syndicale textile de la Croix-Rouge. — Syndicat ouvrier de l'Industrie Roubaisienne.

Au-dessus de la scène avait été fixée une grande banderole qui résume le programme pacifique de la Fédération : *Pain, Travail, Liberté.*

C'est

M. Henri Danel, ouvrier de peignage

qui préside, employé depuis 25 ans dans la même maison, chez M. Amédée Prouvost.

Sur un pupitre trône la médaille du travail. Ce n'est pas un politicien ni un tribun révolutionnaire, celui-là, c'est bien le type du vieux travailleur roubaisien.

C'est lui qui est le président de cette Fédération.

« Camarades, dit-il, en ouvrant la séance, nous sommes ici pour une seule chose, défendre les intérêts du travail, notre pain, notre salaire, contre les politiciens qui veulent pêcher en eau trouble. A propos d'une réforme sociale. Arrière les politiciens qui veulent nous mener par le bout du nez !

Restons fidèles à notre beau programme. Vive la Paix ! Vive le Travail ! Vive la Liberté ! » (Applaudissements).

M. Danel donne la parole à

M. A. Lambert, vice-président de l'Union des Syndicats indépendants du Nord.

Après avoir fondé, à Lille, le premier syndicat textile, M. Lambert s'est séparé du mouvement syndical quand il l'a vu entrer dans la voie politique, vers 1893. Aussi, quand il a vu se former l'union syndicale au point de vue corporatif et en opposition aux syndicats rouges, il s'est empressé d'apporter son concours.

Après avoir montré l'utilité des syndicats purement professionnels, M. Lambert invite les ouvriers à y adhérer pour pratiquer l'entente entre les patrons et les ouvriers et rétablir la concorde et la paix.

Puis c'est

M. Jaeris, secrétaire des Syndicats Indépendants du Nord

qui lit à la tribune.

Il fait allusion aux réclamations formulées à propos de l'application de la loi de dix heures. Il a la conviction que les industriels roubaisiens feront preuve de cœur et de générosité en donnant une réponse favorable. Cela ressort de déclarations publiques importantes, bien que la loi constitue une nouvelle charge pour l'industrie.

Il espère que les ouvriers comprendront que leur intérêt n'est pas de suivre les meneurs de grèves politiques.

Car la tactique des politiciens révolutionnaires est connue de tout blanc. Ils savent bien que leurs revendications prétentieuses ne seront pas acceptées ; c'est leur moyen de pousser à la grève comme tremplin électoral pour hâcher de recouvrer la Mairie ! — C'est facile à prouver.

A la première application de la loi Millerand-Collard, il y eut à Lille, 36 grèves et à Roubaix, 22. On était à la veille des élections municipales !

Mais à la seconde application, en 1903, comme il n'y avait pas d'élection municipale, on n'a enregistré pour ces deux villes que cinq conflits, au lieu de 58 !

Ce sont donc bien des grèves politiques que l'on prépare !

« Le droit de grève est incontestable, ajoute M. Jaeris ; la grève peut être quelquefois nécessaire, c'est encore vrai, mais on ne doit y venir qu'à la dernière extrémité, quand on a épuisé tous les moyens d'entente.

« Avant peu les prolétaires distingueront leurs véritables amis et ils frontières syndicats rouges. Et les Rouges seront submergés par les indépendants, tels les coquelicots disparaissant au milieu des grandes moissons blondes qu'à fécondées le jaune soleil d'or. » (Applaudissements).

M. Duquesne président de l'Union fédérale du textile, à Tourcoing

a ensuite la parole à propos des salaires. Il demande au nom de la Fédération Tourquennoise qu'il représente, « que les augmentations portent principalement sur les articles les moins payés pour assurer un salaire normal. » Il demande la constitution de comités d'entente entre les patrons et leurs ouvriers.

M. Cauwens gère, secrétaire du syndicat ouvrier de l'Industrie Roubaisienne

parle au nom des tisserands. Il montre que le tarif uniforme est irréalisable, parce que dans chaque usine diffèrent la production, les matières premières et les préparations que doivent subir ces matières.

Et le tarif n'est pas le salaire, pour les mêmes raisons.

M. Canoème est partisan des arrêts et non pas du travail continu de 5 heures. Les raisons qu'il donne au point de vue de l'ouvrier paraissent assez justes.

Il montre que l'augmentation générale de 20 0/0 par exemple ne signifie rien et qu'elle ne donnerait pas satisfaction à la majorité.

Pour le tisserand qui gagne 3 francs, évidemment cela lui fera 4 francs ; mais pour celui qui n'arrive qu'à 2 fr., celui-là n'aura que 3 fr. 60.

Ce qu'il demande, ce serait une augmentation proportionnelle sur les articles avantageux et désavantageux, pour assurer un salaire normal à tous.

M. Cail, de Saint-Quentin

parle des incidents et des derniers conflits qui se sont produits dans cette ville et depuis quatre mois est appliquée la loi de dix heures, après une grève pour l'unification des tarifs.

M. Julien Katelers, secrétaire de la Fédération de Roubaix

donne ensuite lecture du rapport du Conseil fédéral sur des réponses faites en questionnaire par les Syndicats fédérés.

Voici un résumé de cet intéressant rapport :

Les principes. — A l'unanimité les ouvriers affirment que normalement le salaire doit être suffisant pour faire vivre l'ouvrier sobre et honnête.

A l'unanimité, les ouvriers reconnaissent que le tarif n'est pas le salaire et que souvent une augmentation de tarif donne une diminution de salaire.

Pour le tissage, ils pensent que dans chaque usine, les tarifs sont à rapporter d'accord avec le patron.

Les arrêts. — Les syndicats pensent que cette question est à régler dans chaque usine entre le patron et les ouvriers, en accordant ou en rétablissant l'arrêt du goûter là où le personnel le désire.

Marché du travail. — Comme les syndicats rouges, les indépendants protestent contre la répartition injuste du travail faite par les directeurs ou contre-maîtres bouliquiers.

Les salaires. — Les syndicats indépendants à l'unanimité reconnaissent que demander aux patrons une augmentation impossible, c'est favoriser l'émigration de l'industrie à l'étranger. Les ouvriers demandent à gagner le même salaire qu'avant l'application de la loi tout en modifiant les tarifs, en organisant même le travail, ou en suivant la production.

Transmission des demandes. — Tous les arrangements ou modifications de tarif devront se faire amiablement dans chaque usine, soit par une délégation des plus anciens ouvriers, soit par l'intermédiaire du secrétaire de la Fédération.

M. Hubert Mégissier, vice-président de la Fédération

donne lecture [illegible] des syndicats, conformes dans leurs [illegible] aux décisions de ces mêmes syndicats.

L'ordre du jour

suivant est adopté à l'unanimité :

« Les 5000 ouvriers de l'industrie textile, réunis à l'Hippodrome de Roubaix, le dimanche 20 mars en vue de l'application de la loi de 10 heures de travail au 1er avril ont unanimes à demander qu'après l'application de la loi, leur salaire soit au moins égal à celui qu'ils ont aujourd'hui. Ils désirent que l'augmentation proportionnelle soit accordée aux ouvriers payés à l'heure.

« Pour les ouvriers payés à la production, ils désirent que l'augmentation soit portée sur les articles les moins rétribués, de manière que la moyenne restant égale à celle d'aujourd'hui, l'ouvrier puisse atteindre cette moyenne quel que soit le travail qu'il fait. »

Puis la séance est levée.

M. Georges Vanor, critique musical, donnera, mercredi prochain, à l'Ecole nationale des Arts industriels, à 8 h. 1/2 du soir, une conférence sur la « Musique au XVIIIe siècle : le chevalier Gluck ».

Menace de violences. — Menacer de mort encore un agent. — Un peigneur, Henri Bayart, 38 ans, rue Magenta, 38, a été arrêté, samedi soir, boulevard Gambetta, au moment où il maltraitait une femme, Rosalie Decippel ; malgré une résistance opposée à l'agent Dupont, il a menacé cet agent de le tuer à la sortie de prison.

Etat-civil de Roubaix
de 20 mars

Mariages. — Rosse Henri, 26 rue Lakanal. — Raepsaet, Reed, 20 rue du Vieil-Abreuvoir. — Biot Estelle, rue du Tilleul, cour St-Joseph, 13. — Vlacke Simonne, rue Ma Campagne, 6. — Verheist Agnès, 63, rue Cadean. — Bahrelle Constant, rue de Condé, cour Hespel 6. — Dhont Marcel, boulevard de Metz, cour Lestienne 17. — De Grieck Marie, rue des Long-Haies, 293.

Décès. — Constantin Boone, 10 mois, boulevard de Metz, cour St-Henri 20. — Louise Depuyer, 59 ans, rue Descartes, fort Sion 4. — Alfred Carette, 23 jours. — Arthur Lefevre 22 ans, chauffeur, Hôtel-Dieu. — Edouard Boucot 63 ans, tisserand, rue de la Paix, cour Debouvry, 9.

CROIX
Conférence à l'Union Catholique

Le Comité directeur acclamé par 500 électeurs. — Discours de MM. Lestienne, Houzet et du docteur Lemière.

L'assemblée générale de la section de Croix, de l'Union Catholique de Roubaix, a eu lieu hier après-midi dans la salle des fêtes du Cercle St-Martin.

A 4 h. 40, le bureau fait son entrée et M. Pierre Lestienne, président de l'Union Catholique de Roubaix prend la parole aussitôt.

Discours de M. Lestienne

Je suis heureux d'apporter aux catholiques de Croix le salut fraternel et cordial de l'Union catholique de Roubaix, heureux de la besogne durable que vous allez faire aujourd'hui.

Le Comité, que je vous proposerai tout à l'heure de ratifier, n'est pas constitué pour un jour, il est appelé à vous servir, Messieurs, et destiné à rallier toutes les bonnes volontés catholiques de la ville. Depuis longtemps, un nombre important d'électeurs de Croix s'adhéra à l'Union Catholique Roubaisienne, mais aujourd'hui, vous jugez bon, pour répondre aux besoins du moment de former un Comité local, rameau de la branche mère ; je vous en félicite.

L'orateur explique point par point le programme et le conduite de l'Union de Roubaix ; il insiste sur la question politique et l'étude des questions religieuses et sociales.

M. Lestienne présente M. Julien Houzet comme président ; c'est, dit-il, un tacticien prudent, un homme d'affaires habile, un industriel estimé ; ce sera un politicien excellent.

Cette candidature est acclamée par une salve d'applaudissements.

Le président de l'Union Catholique Roubaisienne présente ensuite le Comité directeur, dont voici les membres :

Président, M. Julien Houzet ; vice-présidents, MM. Henri Brouillard, Lepers-Plouquet, Oscar Desquiens ; secrétaire, M. Louis Cassette ; trésoriers, MM. Gustave Cauchetaux-Thiefry et Lucien Carton ; membres du comité, MM. les curés de Saint-Marie et Saint-Pierre, Louis Selosse, Duecoquet, J.-B. Décottignies, Etienne Lepers, Edmond Leuridan, Julien Selosse, Henri Leuridan-Cimetière, Arsène Méresse, G. Prouvost-Dehen, Alphonse Cassette, Louis Catelle, Louis Lambin, Arthur Gleton, J.-B. Toulemonde, Alexandre François, Henri Crouzet fils, Charles Bock, Henri Boussemart, Ernest Leveux, Gustave Duquesne père, René Jouniau, Paul Houzet, Abel Leperre, Henri Dutriez, Emile Salomon, Charles Dewez.

Des bravos répétés accueillent ces noms, et M. Pierre Lestienne vote la place et la parole au Président.

Discours de M. Julien Houzet

Je suis on ne peut plus touché, dit-il, de votre sympathie et vous en remercie du plus profond du cœur.

---

sans l'attendre ; et, dès que tu m'entendrais [illegible] tu [illegible].

De toute façon, soit prêt à cinq heures un quart [illegible].

— Oui, capitaine.

Alvare chausse des espadrilles. Puis il [illegible] à la fille de la brouvère, de l'adresse au tir et de l'agilité. Il leur promit cinq pistoles de gratification à chacun ; et, [illegible] aussi, il fit boire un quart de [illegible].

Sous l'influence de ces deux cordiaux — piastres à venir et rhum présent — les gaillards parurent décidés à tout. Mais, au pied du rocher, il n'en fut plus de même : aquatre d'entre eux ne voulurent monter à aucun prix. Il ne pouvait être question de retourner au campement pour recruter quelques volontaires (qui, d'ailleurs, eux aussi, auraient peut-être reculé au moment critique) : Alvare craignait trop que, pendant ce temps, le ciel ne s'éclaircît. Il hissa donc, un à un, les cinq braves qui persistaient dans l'aventureuse entreprise. Pour lui, qui connaissait parfaitement l'escalier qu'il avait bâti lui-même et qu'il montait tous les jours, ce n'était déjà pas aisé de retrouver des encoches peu profondes, le long d'une muraille à pic, dans la si faible lumière d'une nuit sans lune et sans étoiles. — Certes, aux endroits découverts, la nuit n'est jamais complètement noire, sauf en cas de brouillard ; mais ce qui reste de clarté est souvent bien trompeur, et c'était le cas. — Aussi est-il été impossible à ces hommes, qui n'avaient jamais passé là, d'y passer sans Alvare. [illegible] à tour de rôle, et montait devant lui, très lentement, bien entendu, et lui disant à chaque marchand il fallait poser les pieds et appuyer la main demeurée libre.

On n'entendait que le frottement des étoffes de l'habit contre le rocher, et parfois le bruit sec, multiplié par des bonds, de la chute d'une pierre. L'ascension, poussé le petit détachement, dura deux heures. Alvare l'avait fait cinq fois. Il ne s'était produit aucun accident ; mais les hommes trouvaient d'une pour rétrospective. A vous bonne, ils échangeaient leurs impressions : elles n'étaient point favorables à ce genre de gymnastique. Sans l'excitation causée par le rhum, ils n'auraient jamais osé s'y livrer.

» C'était vraiment raide, pensait Alvare ; ça l'était encore plus que je ne le croyais ; et j'ai eu de la chance de ne pas me casser la tête avec un de ces imbéciles-là. »

— Allons ! dit-il aux hommes, dormez. Je vous réveillerai lorsqu'il le faudra.

Les hommes, dociles, s'étendirent sur le roc et s'endormirent d'un sommeil profond que, bien souvent, les civilisés ne trouvent pas dans leur lit.

Quant à Alvare, il lui était à peu près indifférent de veiller une nuit. Il se promena de long en large sur la plate-forme en attendant le petit jour. A son gré, se promener de long en large, c'était le meilleur condition possible pour réfléchir : cet exercice maintenait sa pensée lucide.

Bientôt, de larges gouttes commencèrent à tomber.

— Un « aguacero » ! (1) murmura le prospecteur. Pourvu qu'il ne soit pas trop fort !

Les fusils étaient à [illegible] sous un rebord de pierre ; mais il n'existait